



**POLYTECHNIQUE  
MONTRÉAL**

---

---

## **CONTRAT DE CONSTRUCTION**

---

---

**CONTRAT DE CONSTRUCTION**

PROJET :	<u>54-0096</u> (Numéro)	<u>Polytechnique Montréal</u> (Établissement)	<u>Montréal</u> (Ville)
N° APP :	<u>220704-01</u>		

ENTRE

NOM DU DONNEUR D'OUVRAGE : La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

ET

NOM DE L'ENTREPRENEUR : À compléter avant la signature du contrat

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

Convention signée en deux (2) exemplaires aux lieu et date ci-après mentionnés entre :

Description du  
Donneur  
d'ouvrage

NOM : La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

ADRESSE : Campus de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit  
École Polytechnique, 2500, chemin de Polytechnique

VILLE : Montréal (Québec) CODE POSTAL : H3T 1J4

Représenté par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

**ET**

Description de  
l'Entrepreneur

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

Résolution (annexe copies) : \_\_\_\_\_

LESQUELS S'ENGAGENT COMME SUIT

Description  
des travaux

**ARTICLE I**

54-0096 FCI - Moutanabbir Réaménagement de laboratoires au pavillon J-A-B

Documents  
contractuels

**ARTICLE II**

La Soumission de l'Entrepreneur, le présent document, ceux énumérés ci-après et leurs modifications font partie intégrante du Contrat et lient les parties. Le présent document a préséance s'il y a divergence entre celui-ci et ceux énumérés ci-après :

Addenda n° x Date : \_\_\_\_\_

Addenda n° x Date : \_\_\_\_\_

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

PARTIE 1

Documents contractuels à forfaits

	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-1	Liste des documents :	
	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Liste des documents (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-2	Appel d'offres :	
	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Appel d'offres (3 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-3	Instructions aux Soumissionnaires :	
	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Instructions aux Soumissionnaires (13 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-4	Formulaires de Soumission :	
	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-1 Formule de Soumission (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-2 Attestation relative à la probité du Soumissionnaire (3 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-5 Cautionnement de Soumission (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-6 Formule de résolution pour autoriser la signature de la Soumission et des documents qui y sont annexés (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-7 Preuve de qualification et statut juridique (3 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-8 Ventilation des prix (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-9 Absence d'établissement au Québec (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FS-10 Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenue Québec et le RENA (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-5	Formulaires de Contrat :	
	Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-1 Contrat de construction (9 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-2 Cautionnement d'exécution (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-3 Cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services (3 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-4 Avenant à la police de responsabilité civile (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-5 Avenant à la police d'assurance des chantiers (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	FC-6 Avis aux salariés et Fournisseurs de biens ou services (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

	FC-7	Grille d'évaluation du rendement de l'Entrepreneur (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-6		Conditions générales incluant la table des matières et frontispice (56 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-6A		Conditions générales complémentaires incluant la table des matières et frontispice (7 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
DSEPM-6B		Conditions générales particulières incluant la table des matières et frontispice (9 pages)	<input type="checkbox"/>
DSEPM-7		Formulaire de construction :	
		Frontispice (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
		Table des matières (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-1	Déclaration statutaire de l'Entrepreneur (paiement progressif) (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-2	Déclaration solennelle de l'Entrepreneur (paiement des retenues) (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-3	Quittance partielle d'un Sous-traitant (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-4	Quittance finale d'un Sous-traitant (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-5	Quittance partielle d'un Fournisseur (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-6	Quittance finale d'un Fournisseur (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-7	Formule de garantie étendue (2 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-8	Liste des documents à remettre à la fin du projet (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-9	Demande de paiement (3 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-10	Coût de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-11	Certificat de Réception provisoire (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-12	Certificat de Réception définitive (1 page)	<input checked="" type="checkbox"/>
	F-13	Plan de réduction des déchets (PRD) (1 page)	<input type="checkbox"/>

Annexe

		Programme de prévention pour les travaux de construction à Polytechnique Montréal (95 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--	--	-------------------------------------

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

PARTIE 2

Devis

**Liste des devis**

Architecture	NOFE, DMA, Provencher_Roy – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-15 Devis sur plans voire liste de dessins
Mécanique	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-13 Devis sur plans voire liste de dessins
Électricité	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-13 Devis sur plans voire liste de dessins

**Liste des dessins**

Architecture	NOFE, DMA, Provencher_Roy – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-15 – A000, A001, A200, A250, A521, A521, A522, A610, AD200, AD250, D01, D02-05-07, D08, D09.1, D09.2-10
Mécanique	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-13– M001, M002, M004, M005, M006, M007, M008, M009, M010, M011, M012, M013, M014, M015, PI01, PI02, PI03
Électricité	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-13– EA-00, EA-01, EA-02, EA-03, EP-01, EP-02, ES-01, ES-02, ES-03, ES-04

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

### ARTICLE III

#### Montant du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ \$) dollars

en monnaie légale du Canada, incluant le coût des permis (excluant le permis de construction), licences, primes, redevances, frais et droits de douane, et tous les autres frais directs ou indirects inhérents au Contrat excluant les taxes applicables; cette somme est sujette aux rajustements qui peuvent être rendus nécessaires subséquemment selon les dispositions des Documents contractuels. Copie de la Soumission est annexée aux présentes.

### ARTICLE IV

#### Obligations de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur s'engage pour le compte du Donneur d'ouvrage à :

Fournir les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux tels que définis par les plans, devis, bulletins, addenda et détails préparés à cet effet et à exécuter tous les travaux qui, bien que non spécifiquement mentionnés, pourraient être requis, suivant l'esprit des documents précités;

Débuter les travaux dès la signature de la totalité des documents et compléter les travaux pour la Réception provisoire au plus tard le \_\_\_\_\_;

Respecter tous les délais mentionnés aux présentes, lesquels font partie de l'essence du présent Contrat;

Se conformer à l'autorité du Maître d'œuvre telle que définie dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1) qui est en l'occurrence Polytechnique Montréal.

Ne pas faire cession du Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement exprès et écrit du Donneur d'ouvrage ou son représentant désigné.

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

## ARTICLE V

### Obligations du Donneur d'ouvrage

Le Donneur d'ouvrage s'engage à :

Verser à l'Entrepreneur la somme forfaitaire mentionné à l'article III du présent document, lequel montant inclut le coût des permis (excluant le permis de construction), primes, redevances et tout autre frais direct et indirect inhérent au Contrat et excluant toutes autres taxes applicables en vigueur.

Cette somme est sujette aux rajustements qui peuvent être rendus nécessaires subséquemment selon les dispositions des Documents contractuels.

Effectuer les paiements et retenues selon les modalités prévues aux Conditions générales qui font parties du présent Contrat.

## ARTICLE VI

### Hypothèques légales

Pour faire face aux hypothèques légales de construction, le Donneur d'ouvrage se réserve le droit de retenir, à même les paiements effectués à l'Entrepreneur, un montant égal à l'hypothèque légale augmenté de vingt (20 %) pour cent.

## ARTICLE VII

### Ordre de changement

Toute modification apportée aux Documents contractuels doit faire l'objet d'un ordre de changement paraphé par les parties lequel constitue un avenant au présent Contrat.

Les autorisations nécessaires devront être obtenues en conformité avec les dispositions contenues dans les Conditions générales.

Initiales : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix





**ARTICLE IX**

Convention

La présente convention constitue l'entente complète entre les parties et rescinde toute convention, pourparler, et autres accords intervenus entre elles antérieurement à la signature de ce document.

Élection de domicile

Pour les fins du présent Contrat, l'Entrepreneur fait élection de domicile au bureau du greffier agissant dans et pour le district judiciaire du Donneur d'ouvrage.

En foi de quoi les parties aux présentes ont souscrit au présent Contrat.

Dont acte

Signé et délivré à Montréal

L'Entrepreneur :

Témoin \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_  
(Nom) (Nom)  
(Titre) (Titre)

Le Donneur d'ouvrage :

Témoin \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_  
(Nom) (Nom)  
(Titre) (Titre)

(R.R.Q., c. C-65.1, r.5, a.12)  
**CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION**  
Travaux de construction

1. La \_\_\_\_\_  
(Nom de la CAUTION)

dont l'établissement principal est situé à

\_\_\_\_\_  
(Adresse de la CAUTION)

ici représentée par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

dûment autorisé, ci-après appelée la **CAUTION**, après avoir pris connaissance de la Soumission dûment acceptée, par :

La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
(Identification du DONNEUR D'OUVRAGE)

ci-après appelé le DONNEUR D'OUVRAGE, pour

54-0096 FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires pavillon J-A-B  
(Description de l'Ouvrage et l'endroit)

et au nom de

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'ENTREPRENEUR)

dont l'établissement principal est situé à

\_\_\_\_\_  
(Adresse de l'ENTREPRENEUR)

ici représenté par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

dûment autorisé, ci-après appelée l'ENTREPRENEUR, s'oblige conjointement et solidairement avec l'ENTREPRENEUR envers le **DONNEUR D'OUVRAGE** à exécuter le Contrat, y compris, et sans limitation, toutes les obligations relevant des garanties, pour la réalisation de l'Ouvrage décrit ci-dessus conformément à l'appel d'offres, la **CAUTION** ne pouvant en aucun cas être appelée à payer plus que

\_\_\_\_\_ dollars

(\_\_\_\_\_ \$).

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

La **CAUTION** consent à ce que le **DONNEUR D'OUVRAGE** et l'**ENTREPRENEUR** puissent en tout temps faire des modifications au Contrat, sous réserve du droit de la **CAUTION** d'en être informée sur demande conformément à l'article 2345 du *Code civil du Québec*, et elle consent également à ce que le **DONNEUR D'OUVRAGE** accorde tout délai nécessaire au parachèvement des travaux.

2. Au cas d'inexécution du Contrat par l'**ENTREPRENEUR**, y compris les travaux relevant des garanties, la **CAUTION** assume les obligations de l'**ENTREPRENEUR** et, le cas échéant, entreprend et poursuit les travaux requis dans les quinze (15) jours de l'avis écrit qui lui est donné à cet effet par le **DONNEUR D'OUVRAGE**, à défaut de quoi le **DONNEUR D'OUVRAGE** peut faire compléter les travaux et la **CAUTION** doit lui payer tout excédant du prix arrêté avec l'**ENTREPRENEUR** pour l'exécution du Contrat.
3. Le présent cautionnement couvre tout défaut dénoncé par un avis écrit du **DONNEUR D'OUVRAGE** à l'**ENTREPRENEUR** avant la fin de la deuxième année suivant la réception de l'Ouvrage au sens de l'article 2110 du *Code civil du Québec*.
4. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.
5. L'**ENTREPRENEUR** intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

**EN FOI DE QUOI**, la **CAUTION** et l'**ENTREPRENEUR**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

La **CAUTION**

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

L'**ENTREPRENEUR**

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

(R.R.Q., c. C-65.1, r.5, a.12)  
**CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS  
DE L'ENTREPRENEUR POUR GAGES,  
MATÉRIAUX ET SERVICES**  
Travaux de construction

1. La \_\_\_\_\_  
(Nom de la CAUTION)
- dont l'établissement principal est situé à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
(Adresse de la CAUTION)
- ici représentée par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)
- dûment autorisé, ci-après appelée la **CAUTION**, après avoir pris connaissance de la Soumission dûment acceptée, par :
- La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
(Identification du DONNEUR D'OUVRAGE)
- ci-après appelé le **DONNEUR D'OUVRAGE**, pour
- 54-0096 FCI – MOUTANABBIR RÉAMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES PAVILLON J-A-B  
(Description de l'Ouvrage et l'endroit)
- et au nom de \_\_\_\_\_  
(Nom de l'ENTREPRENEUR)
- dont l'établissement principal est situé à :
- \_\_\_\_\_  
(Adresse de l'ENTREPRENEUR)
- ici représenté par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)
- dûment autorisé, ci-après appelée l'**ENTREPRENEUR**, s'oblige conjointement et solidairement avec l'**ENTREPRENEUR** envers le **DONNEUR D'OUVRAGE** à payer directement les créanciers définis ci-après, la **CAUTION** ne pouvant en aucun cas être appelée à payer plus que \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$).

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

2. Par créancier, on entend :
- 2.1 tout Sous-traitant de l'**ENTREPRENEUR**;
  - 2.2 toute personne physique ou toute personne morale qui a vendu ou loué à l'**ENTREPRENEUR** ou à ses sous-contractants des services, des matériaux ou du matériel destinés exclusivement à l'Ouvrage, le prix de location de matériel étant déterminé uniquement selon les normes courantes de l'industrie de la construction;
  - 2.3 tout Fournisseur de matériaux spécialement préparés pour cet Ouvrage et pour ce Contrat;
  - 2.4 la *Commission de la santé et de la sécurité du travail*, en ce qui concerne les cotisations découlant de ce Contrat;
  - 2.5 la *Commission de la construction du Québec*, en ce qui concerne les cotisations découlant de ce Contrat.
3. La **CAUTION** consent à ce que le **DONNEUR D'OUVRAGE** et l'**ENTREPRENEUR** puissent en tout temps faire des modifications au Contrat, sous réserve du droit de la **CAUTION** d'en être informée sur demande conformément à l'article 2345 du *Code civil du Québec*, et elle consent également à ce que le **DONNEUR D'OUVRAGE** accorde tout délai nécessaire au parachèvement des travaux.
4. Sous réserve de l'article 3, aucun créancier n'a de recours direct contre la **CAUTION** que s'il lui a adressé, ainsi qu'à l'**ENTREPRENEUR**, une demande de paiement dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle il a terminé ses travaux ou fourni les derniers services, matériaux ou matériel.
- Tout créancier qui n'a pas un Contrat directement avec l'**ENTREPRENEUR** n'a de recours direct contre la **CAUTION** que s'il a avisé par écrit l'**ENTREPRENEUR** de son Contrat dans un délai de soixante (60) jours du commencement de la location ou de la livraison des services, des matériaux ou du matériel, tel avis devant indiquer l'Ouvrage concerné, l'objet du Contrat, le nom du Sous-traitant, et le **DONNEUR D'OUVRAGE** concerné.
- Un Sous-traitant n'a de recours direct contre la **CAUTION** pour les retenues qui lui sont imposées par l'**ENTREPRENEUR** que s'il a adressé une demande de paiement à la **CAUTION** et à l'**ENTREPRENEUR** dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle ces retenues étaient exigibles.
5. Tout créancier peut poursuivre la **CAUTION** après l'expiration des trente (30) jours qui suivent l'avis prévu à l'article 4, pourvu que la poursuite ne soit pas intentée avant les quatre-vingt-dix (90) jours de la date à laquelle les travaux du créancier ont été exécutés ou de la date à laquelle les derniers services, matériaux ou matériel ont été fournis.
6. Tout paiement effectué de bonne foi en vertu des présentes a pour effet de réduire d'autant le montant du présent cautionnement.

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Contrat de construction

Initiales et date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix

7. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.
8. L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

EN FOI DE QUOI, la CAUTION et l'ENTREPRENEUR, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

La CAUTION

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

L'ENTREPRENEUR

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

**AVENANT À LA POLICE  
DE RESPONSABILITÉ CIVILE\***

1. Le présent avenant s'applique au projet :

54-0096 FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires pavillon J-A-B  
(Identification du projet)

2. L'assuré est

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'Entrepreneur)

et

La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
(Nom du Donneur d'ouvrage)

3. La protection accordée par cette police s'applique à toute action intentée par tout assuré contre tout autre assuré, de la même manière que si des polices séparées avaient été émises en faveur de chacun d'eux.

4. Si le Contrat confié à l'Entrepreneur assuré par cette police ne représente qu'une ou plusieurs phases d'un ensemble, les phases déjà terminées en vertu d'autre Contrat d'exécution ne seront pas considérées comme des biens sous les soins, garde et contrôle de l'assuré.

5. La protection relative aux produits, y compris les travaux terminés, demeurera en vigueur au moins un an après la Réception définitive des travaux, que les autres sections de la police soient demeurées en vigueur ou non.

6. La police ne pourra être annulée ou la couverture réduite, sans qu'un préavis de trente (30) jours ne soit donné par courrier recommandé au Donneur d'ouvrage.

7. Tout avis, certificat ou correspondance de l'assureur au Donneur d'ouvrage sera adressé à :

Adresse postale : C.P. 6079, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), CANADA H3C 3A7

Adresse civique : Campus de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit  
Polytechnique, 2500, chemin de Polytechnique, Montréal (Québec) H3T 1J4

Attaché et faisant partie de la police \_\_\_\_\_  
émise par :

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'assureur)

\_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

(\*) L'Entrepreneur doit faire compléter et signer ce document par l'assureur et l'annexer à la police d'assurance responsabilité civile.



**AVENANT À LA POLICE  
D'ASSURANCE DES CHANTIERS\***

1. Le présent avenant s'applique au projet :

54-0096 FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires pavillon J-A-B  
(Identification du projet)

2. L'assuré est

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'Entrepreneur)

et

La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
(Nom du Donneur d'ouvrage)

3. Dans les limites de la durée du contrat d'assurance, la couverture consentie par cette police sera gardée en vigueur jusqu'à la réception sans réserve des travaux par le Donneur d'ouvrage, même si le Donneur d'ouvrage a pris possession des travaux et/ou si ledit bâtiment devient occupé en entier ou en partie avant telle réception, l'assureur se réservant le droit d'ajuster la prime à compter de la date de l'occupation.

4. En cas de sinistre, dès que l'assureur aura fait les constatations nécessaires en vue de l'évaluation de la perte, il en avisera par écrit l'Entrepreneur et prendra entente avec lui afin que celui-ci puisse commencer les réparations.

5. En cas de dommages à des matériaux, poutres, colonnes, murs ou membrures destinés à porter des charges comme parties de l'ossature du bâtiment, aucun ne pourra être réutilisé ou réparé sans l'assentiment écrit des Professionnels à l'emploi du Donneur d'ouvrage, soit à titre d'employés, soit à titre de conseillers.

6. Étant précisé que tout acte ou omission de la part d'un des coassurés désignés dans cette police, qui n'aura pas été porté à la connaissance de l'autre coassuré, n'aliénera ni ne préjudiciera les droits et les intérêts de l'autre coassuré de ladite police.

7. En cas de sinistre, les frais encourus par le Donneur d'ouvrage en paiement de services professionnels et autres frais relatifs au sinistre seront inclus dans la réclamation finale de l'assuré et payables par l'assureur.

8. La police ne pourra être annulée ou la couverture réduite, sans qu'un préavis de trente (30) jours ne soit donné par courrier recommandé au Donneur d'ouvrage.

9. Tout avis, certificat ou correspondance de l'assureur au Donneur d'ouvrage sera adressé à :  
Adresse postale : C.P. 6079, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), CANADA H3C 3A7  
Adresse civique : Campus de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit  
Polytechnique, 2500, chemin de Polytechnique, Montréal (Québec) H3T 1J4

Attaché et faisant partie de la police \_\_\_\_\_  
émise par

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'assureur)

\_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

(\*) L'Entrepreneur doit faire compléter et signer ce document par l'assureur et l'annexer à la police d'assurance des chantiers.

**AVIS AUX SALARIÉS ET FOURNISSEURS  
DE BIENS OU SERVICES**

Soyez avisés qu'un cautionnement a été émis en faveur du Donneur d'ouvrage aux fins de garantir l'exécution des obligations de l'Entrepreneur, tant envers toute personne ayant droit à une hypothèque légale de construction qu'envers le Donneur d'ouvrage, relativement au

Contrat n°

\_\_\_\_\_

Cautionnement n°

\_\_\_\_\_

Caution

\_\_\_\_\_

(Nom et adresse)

Entrepreneur

\_\_\_\_\_

(Nom et adresse)

Donneur d'ouvrage

La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
C.P. 6079, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3A7  
2900, boul. Édouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4

\_\_\_\_\_

(Nom et adresse)

Tout réclamant qui prétend avoir une créance impayée et qui se propose de réclamer judiciairement de la caution doit, avant de ce faire, donner lui-même ou faire donner un avis écrit par poste recommandée à la caution, à l'Entrepreneur et/ou au Sous-traitant concerné et au Donneur d'ouvrage de son intention d'intenter une poursuite à la caution, en indiquant en même temps les détails de sa réclamation et l'endroit où il demeure.

Les dispositions du CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS POUR GAGES, MATÉRIAUX ET SERVICES du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.5) trouvent application au présent AVIS AUX SALARIÉS, FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX, ETC.

Le Donneur d'ouvrage

**Note : L'Entrepreneur est tenu d'afficher cet avis sur le chantier à un endroit à la vue du public et de s'assurer qu'il demeure affiché en tout temps.**

Mode de soumission : Public \_\_\_\_\_

Travaux au chantier : période prévue/réelle (Réc. Prov.)

Du : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Au : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Correction des déficiences Prévues : \_\_\_\_\_ Réelles : \_\_\_\_\_

*Pour calcul automatique dans Excel, compléter les colonnes par des "1" sauf la première par '1' ou '0'*

Résultat inacceptable	Inférieur aux attentes	Obtient les résultats attendus	Dépasse les attentes	Exceptionnels
-----------------------	------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------

Pondération* % des critères	1	2	3	4	5	Note en points
<b>1. Gestion du Contrat</b> - Fourniture en temps des documents requis; facturation générale, paiement des Sous-traitants, respect des Conditions générales DSEPM-6	10					0
<b>2. Gestion du projet</b> - Respect du calendrier, coordination des travaux, ponctualité, main haute sur sa main-d'œuvre et/ou Sous-traitants, dessins d'atelier, manuels d'entretien et d'opération	10					0
<b>3. Qualité d'exécution</b> - Travail bien fait, liste des déficiences	10					0
<b>4. Qualité du surintendant</b> - Courtoisie, compréhension des besoins <i>Nom (pour référence) :</i>	10					0
<b>5. Respect des normes de Polytechnique Montréal</b> - Respect du bâtiment et ses systèmes, lavage corridors, sécurité, permis de travail, bruit, respect des usagers	10					0
<b>6. Collaboration de l'Entrepreneur</b> - Créativité à suggérer des solutions - Coopération	10					0
<b>7. Respect des devis techniques et des plans</b>	10					0
<b>8. Communication</b> - Délai de réponse	10					0
<b>9 Suivi des normes CSST et Polytechnique Montréal SST</b> - Sécurité au chantier	20					0
<b>Niveau de satisfaction du Service des immeubles</b>	100	Note totale:				0
		Note en pourcentage				0%

**Notes :**  
\* Vous pouvez ajuster la pondération au besoin selon le projet  
\* La note de passage est de 60 % avec au minimum 120 points pour le critère #9 (SST)

Formulez vos commentaires ici :

**Évaluation par :**

_____ <i>Signature</i>	_____ Chargé(e) de projet (en lettre moulées)	_____ Date
_____ <i>Signature</i>	_____ Administrateur(trice) de contrats (en lettres moulées)	_____ Date